

RISQUES ET POLLUTIONS INDUSTRIELLES

**MANIFESTE
POUR UN INSTITUT
ÉCOCITOYEN
DANS LA VALLÉE
DE LA CHIMIE**



Ce manifeste est le fruit d'un travail collectif. Il a été construit au fil d'ateliers écocitoyens menés dans la Vallée de la chimie depuis 2022, sur lesquels nous nous sommes appuyé.e.s pour proposer une politique globale en faveur d'un institut écocitoyen local et d'un changement de gouvernance des risques industriels.

ÉDITO

Dans le contexte du scandale sanitaire et environnemental des PFAS qui s'étend sur toutes les communes du sud de Lyon et dont les habitant.e.s ont pris connaissance en 2022 seulement, Notre Affaire à Tous - Lyon (NAAT Lyon) appelle à la création d'un institut d'étude des risques et pollutions chroniques dans la Vallée de la chimie.

La production de PFAS liée à l'activité industrielle de plusieurs entreprises de la Vallée de la chimie génère des impacts sur la santé humaine et environnementale dont nous prenons tout juste conscience,

les informations ayant été mises à disposition du public de manière contrainte, et uniquement à la suite d'une enquête journalistique. C'est la mobilisation citoyenne et associative qui a poussé les pouvoirs publics à agir vite et à produire des données afin de mesurer l'ampleur de la contamination. Depuis 2022, et le début de ces débats autour des « polluants éternels », les riverain.e.s expriment en effet de façon croissante leur besoin de participer à la production de connaissances scientifiques, à la diffusion de l'information sur les risques industriels et sur les pollutions chroniques auxquels iels sont exposé.e.s, et à la gouvernance des dynamiques industrielles. On ne peut pas imaginer que la société civile d'un hot spot européen de la pollution aux PFAS ne soit pas partie prenante des voies à trouver pour sortir de cette

impasse sanitaire et environnementale. Les citoyen.ne.s s'organisent mais la mobilisation a un coût qui ne peut être supporté sur le long terme par des riverain.e.s ou des associations bénévoles. Il ne peut être demandé à chaque suspicion de pollution de faire porter le plaidoyer pour leur santé aux seul.e.s citoyen.ne.s, sans structure relai ni cadre institutionnel.

Aujourd'hui, chaque humain.e détient dans son corps plus de 700 produits chimiques différents¹. Environ 10% des cancers en Europe sont liés à la pollution sous diverses formes, selon l'Agence européenne de l'environnement. **Il est urgent de repenser notre rapport à l'industrie et à la gestion des risques pour promouvoir une véritable santé environnementale.** C'est également une question de justice sociale, les premier.e.s concerné.e.s étant souvent issu.e.s de catégories sociales moins favorisées.

Ensemble, créons un institut écocitoyen pour la Vallée de la chimie

Nous souhaitons, à travers ce manifeste, impulser une vaste réflexion sur le rôle et les fonctions d'un institut écocitoyen local, représentant les différentes parties prenantes sur le territoire et s'appuyant sur les sciences et le droit pour répondre aux préoccupations des citoyen.ne.s. Les recommandations et propositions faites dans ce document s'appuient sur les conclusions des ateliers écocitoyens

que nous avons organisés avec les habitant.e.s du territoire, entre octobre 2022 et mars 2023 à Lyon, à Oullins et Pierre-Bénite. Elles se basent également sur les précieux retours d'expérience de structures similaires développées ailleurs en France. Réunissant chacun une soixantaine de personnes, les trois ateliers citoyens ont permis d'échanger avec les riverain.e.s et divers acteurs locaux quant à leurs préoccupations sanitaires et environnementales liées aux activités industrielles de la Vallée de la chimie. Ces ateliers ont conforté les inquiétudes des riverains relatives au **manque de transparence en matière de pollutions industrielles**, perçues comme illisibles et inintelligibles. Alors que les dangers pour la santé et l'environnement issus des activités industrielles sont de plus en plus documentés, les riverain.e.s revendiquent légitimement le droit à l'information et à la participation à la gouvernance politique et industrielle des risques locaux. La prise en compte de cette demande est essentielle afin de retrouver le chemin de la confiance et de la transparence entre riverain.e.s, administrations et acteurs privés.

C'est dans cette optique que, depuis mai 2022 et après deux ans de recherches, nous accompagnons avec de nombreux autres partenaires locaux, le mouvement citoyen de mobilisation contre la contamination aux PFAS dans la Vallée de la chimie.

En invitant les différentes parties prenantes, - scientifiques, collectivités locales,

riverain.e.s, associations de protection de l'environnement, administrations déconcentrées et entreprises -, à rejoindre un institut écocitoyen local, nous formons le souhait qu'un espace d'échange et de partage d'informations à la fois démocratique et horizontal puisse exister.

Cet institut ne peut être créé unilatéralement. Il doit être le fruit de concertations avec toutes les parties concernées par les pollutions. Notre Affaire à Tous - Lyon est plus que volontaire pour y contribuer activement, par son expertise en matière de droit et de démocratie environnementale, afin de créer une structure à la hauteur des enjeux de santé environnementale au sein du territoire le plus touché de France.

Nous demandons, par une approche renouvelée des sciences, plus participatives, citoyennes et démocratiques, à replacer les citoyen.ne.s au centre de la gouvernance des risques industriels, sanitaires et environnementaux. Cet institut vise à rendre effectif le droit à l'information et à la participation aux décisions environnementales, et donc à favoriser des prises de décisions plus démocratiques quant à l'environnement industriel dans lequel vivent les citoyen.ne.s de la Vallée de la chimie. Par ce manifeste, nous appelons à la création d'un institut écocitoyen dédié à la santé environnementale dans la Vallée de la chimie.

¹ « Number of chemical contaminants in your body, right now », The World counts.

URL : <https://www.theworldcounts.com/challenges/polluted-bodies/chemicals-in-the-human-body>

NOTRE MANIFESTE

REMETTRE LA SCIENCE ET LES CITOYEN.NE.S AU CŒUR DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

1. Pour une meilleure connaissance scientifique des pollutions sur notre territoire.

Basé sur le modèle de Fos-sur-Mer et des autres Instituts écocitoyens français, l'institut de la Vallée de la chimie a pour première mission de produire une recherche épidémiologique, encadrée par des acteurs de la santé publique en prenant en compte les besoins du territoire pour développer une connaissance scientifique adaptée aux enjeux. Il doit également s'emparer des expériences et savoirs détenus par les riverain.e.s et salarié.e.s, premier.e.s concerné.e.s des pollutions.

2. Pour un véritable droit à l'information : opérationnaliser une démocratie environnementale locale.

L'institut local doit pouvoir traduire les productions scientifiques et juridiques au grand public et informer les citoyen.ne.s des risques liés à leur santé. L'institut doit permettre de relayer rapidement l'ensemble des documents administratifs liés aux risques, non-confidentiels et ainsi de restaurer la confiance entre la société civile et l'administration.

3. Pour une vigie citoyenne : le droit au service de la santé environnementale.

L'institut doit devenir un lieu où les citoyen.ne.s peuvent exprimer leurs doutes quant aux pollutions auxquelles iels sont exposé.e.s et demander à l'institut une expertise. L'institut doit devenir une vigie citoyenne capable de suivre les infractions commises par les entreprises et limiter ces risques d'irrégularités pour garantir l'application de la réglementation encadrant ces activités.

4. Un institut par et pour les citoyen.ne.s.

L'Institut doit placer les citoyen.ne.s au cœur de la gouvernance des risques industriels liés à la santé environnementale, et leur permettre de monter en compétences sur ces sujets qui les concernent. Il doit rester à l'écoute des besoins du territoire en concertant toutes les parties prenantes et non seulement les décisionnaires. Son indépendance est la clé de son efficacité.

5. Pour être au plus près des besoins du territoire : un cadre du dialogue territorial et une aide à la prise de décision pour les pouvoirs locaux et l'État.

L'institut ne doit pas être seulement une instance de concertation mais doit être un véritable pilier pour les pouvoirs publics, et notamment les collectivités locales. Réunissant toutes les parties prenantes autour de la table, il doit pouvoir produire une réflexion sur les réglementations en vigueur afin de rendre compte des besoins du territoire et doit proposer des rapports incluant recherches scientifiques, juridiques et expérience citoyenne.

SOMMAIRE

I. Pourquoi demandons-nous un institut écocitoyen dans la région lyonnaise ?	10
A. Pollutions éternelles et risques industriels dans la Vallée de la chimie : évitons un prochain scandale sanitaire.	11
B. La Vallée de la chimie, laboratoire des risques industriels.	14
C. Pourquoi créer un nouvel outil de concertation ?	17
Gestion du risque : les citoyen.e.s concerté.e.s mais peu concerné.e.s.	18
Deux instances décevantes : les commissions de suivi de site et le SPIRAL.	19
Nous demandons une nouvelle gouvernance des risques dans la région lyonnaise.	20
Des ateliers pour imaginer ensemble ce nouvel institut.	21
II. L'Institut écocitoyen en pratique	22
A. Un institut écocitoyen multi-facettes pour répondre aux différents enjeux de connaissance.	25
Branche scientifique : Produire des connaissances scientifiques dans une démarche participative.	26
Branche information : des documents accessibles et lisibles par tou.te.s.	26
Branche juridique : le droit au service des connaissances scientifiques et citoyen.ne.s.	28
Une structure agile s'adaptant aux besoins des citoyen.ne.s et des territoires.	28
B. Pour une gouvernance collective.	29
Remettre les citoyen.ne.s au cœur de la gouvernance des risques industriels du territoire.	29
Quels financements ?	31
III. Quel(s) rôle(s) pour les collectivités et institutions ?	32
A. Place de l'institut dans l'environnement institutionnel local.	33
B. S'appuyer sur les initiatives de la Métropole de Lyon pour créer un cadre pérenne.	34
C. Élargir la réflexion au-delà du périmètre du Grand Lyon ?	35
Conclusion	36

A

POLLUTIONS ÉTERNELLES ET RISQUES INDUSTRIELS DANS LA VALLÉE DE LA CHIMIE: ÉVITONS UN PROCHAIN SCANDALE SANITAIRE

Le 12 mai 2022, l'émission *Vert de rage*, en collaboration avec *Envoyé Spécial*², révèle aux yeux du grand public l'existence des PFAS (substances per- et poly-fluoroalkylées), ces substances chimiques aussi appelées « polluants éternels » présentes dans de nombreux produits du quotidien. L'émission, qui fait état d'une contamination de grande ampleur au sud de Lyon, est un véritable choc médiatique. Immédiatement, citoyen.ne.s, journalistes et collectivités s'emparent du problème, et tentent de s'organiser face à cette crise inattendue. S'ajoutant à de nombreux autres scandales, celui des PFAS souligne une nouvelle fois la gestion problématique des risques industriels dans la Vallée de la chimie et en France depuis de nombreuses années. Ce *statu quo* problématique, qui maintient les riverain.e.s dans une situation d'exposition chronique aux risques et pollutions, devient un sujet d'actualité, mais est surtout un enjeu clé pour l'avenir, ces pollutions

chroniques affectant durablement les écosystèmes et nos conditions même d'existence. C'est toute notre cohabitation avec les industries qu'il convient alors de repenser.

Nombre de citoyen.ne.s et salarié.e.s sont exposé.e.s à des pollutions dont iels n'ont pas connaissance mais qu'iels soupçonnent car habitant et/ou travaillant aux pieds de grandes industries. Il faut ajouter à ceci l'anxiété produite par la difficulté à obtenir des réponses de la part des industriels ou des autorités. C'est pourquoi il nous apparaît important de créer un lieu répondant à cette première demande citoyenne de connaître les pollutions auxquelles les riverain.e.s sont exposé.e.s. De plus, les études scientifiques étant aujourd'hui produites par des laboratoires privés dépendant financièrement des industries, la création d'un laboratoire indépendant est nécessaire pour restaurer la confiance des citoyens envers les autorités et l'industrie.

1

POURQUOI DEMANDONS-NOUS UN INSTITUT ÉCOCITOYEN DANS LA RÉGION LYONNAISE ?

² M. Boudot. « Polluants éternels », *Vert de rage*, saison 3, diffusé sur France 5, 2022, 50 minutes.

Dans le cas des PFAS, les autorités, bien qu'au courant des rejets produits par les entreprises Daikin et Arkema dans le Rhône, n'ont pas agi. Aucune mobilisation citoyenne n'a été déployée avant 2022 car la population n'a pas été informée de la toxicité réelle des PFAS. Les associations siégeant dans les commissions de suivi de site (CSS) n'ont pas été alertées par les industriels de la dangerosité et du rejet massif de PFAS dans l'eau et l'air. Un institut écocitoyen local aurait peut-être permis de repérer le rapport de la DREAL³ demandant à Arkema de mesurer ce polluant éternel dans ces rejets, évitant ainsi sept ans de contamination supplémentaire. Le manque de moyen mis dans ces services ne permet pas aux citoyen.ne.s d'avoir accès à l'information rapidement : nous avons mis plus d'un an et demi à obtenir des rapports liés à l'entreprise Arkema. Ces rapports sont lus par la préfecture mais très rarement par les citoyens et les pouvoirs locaux.

Or, on peut supposer que le cas des PFAS n'est pas unique. Améliorer la connaissance des pollutions et l'accès à l'information peut, selon nous, anticiper un prochain scandale sanitaire et permettre aux autorités d'agir rapidement.

Au vu des révélations toujours plus nombreuses sur la dangerosité des PFAS, et au regard de leur durabilité, il est impératif que les recherches actuelles soient poursuivies et que de nouveaux programmes avec une garantie de transparence et d'indépendance des laboratoires émergent pour documenter largement les effets de ces polluants sur la santé et les écosystèmes. Se dessine, en fond de ce scandale des PFAS, l'intérêt d'un institut écocitoyen capable de répondre à ces besoins.

³ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

**AU TOTAL, + DE
250 000
PERSONNES**

seraient ainsi concernées par ce scandale sanitaire et environnemental dans la Vallée de la chimie, et les PFAS se retrouvent dans 100% du sang des Français.e.s⁷.

LES PFAS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les PFAS, substances chimiques toxiques fluorées, sont utilisées pour la fabrication de nombreux produits du quotidien, et sont à l'origine d'une contamination sans précédent de l'eau, de l'air et des sols. On les retrouve notamment dans les ustensiles de cuisine, dans des appareils médicaux, dans des textiles, et elles migrent ainsi dans notre eau, nos aliments, et jusqu'au lait maternel. Certains prélèvements réalisés sur des œufs et des volailles de riverain.e.s de la Vallée de la chimie montrent des niveaux de contamination jusqu'à plus de 80 fois supérieurs à la valeur maximale établie par l'Union Européenne⁴. Or, plusieurs PFAS agissent comme des perturbateurs endocriniens et favorisent l'apparition de graves pathologies au niveau du foie, du pancréas, de la rate, ou encore de malformations pour les fœtus en développement⁵. Leur stabilité atomique, si elle est un avantage pour l'industrie, induit une très forte persistance et une mobilité de ces substances dans l'environnement, et donc leur bioaccumulation dans les milieux et dans le corps humain.

Pour **Sébastien Sauvé**, professeur en chimie environnementale à l'Université de Montréal, **la Vallée de la chimie concentre des usines et une production historiquement très importante de PFAS, et fait donc partie des cas d'exposition extrêmes à ces substances, comme il en existe peu dans le monde. La Vallée de la chimie incarne « un aperçu du pire - ou de l'un des pires - scénario que l'on peut avoir en termes de contamination⁶ ».**

⁷ Imprégnation de la population française par les composés perfluorés. Programme national de biosurveillance, Esteban 2014-2016. Saint-Maurice : Santé publique France, septembre 2019.

⁴ E. Rosso. « ENQUÊTE. Polluants éternels 3/5 : le sud de Lyon, épicentre français de la contamination aux PFAS ? », France 3 Auvergne-Rhône-Alpes, 06 juin 2023. URL: <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/carte-pollution-le-sud-de-lyon-epicentre-francais-de-la-contamination-aux-polluants-eternels-2787690.html>

⁵ Kaizen Avocat. « Polluants éternels : 7 points clés pour tout savoir sur les perfluorés (PFAS) ». URL: <https://kzn-avocatenvironnement.fr/avocat-droit-de-l'environnement/polluants-eternels-7-points-cles-pour-tout-savoir-sur-les-perfluores-pfas/>

⁶ S. Méallier. « Polluants éternels : un collectif lance ses propres analyses faute de résultats officiels sur les PFAS près de Lyon », France 3 Auvergne-Rhône-Alpes, 03 mars 2023. URL: <https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/si-j-arrose-mon-jardin-avec-des-produits-toxiques-je-veux-le-savoir-pfas-un-collectif-lance-ses-propres-analyses-pres-de-lyon-2724366.html>

B

LA VALLÉE DE LA CHIMIE, LABORATOIRE DES RISQUES INDUSTRIELS

Le scandale des PFAS réside dans une contamination de masse dissimulée depuis des décennies⁸, symbole des failles dans la gouvernance actuelle des risques industriels. Les riverain.e.s et travailleur.se.s des industries polluantes en sont les premières victimes, aujourd'hui sacrifiées et ignorées dans les zones industrielles comme la Vallée de la chimie.

Très étendu, le territoire de la Vallée de la chimie correspond à une zone géographique répartie sur quatorze communes du sud lyonnais (Chasse-sur-Rhône, Feyzin, Givors, Grigny, Irigny, Loire-sur-Rhône, Lyon, Millery, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Sérézin-du-Rhône, Solaize, Ternay, Vernaison). Elle se caractérise par une forte concentration d'industries chimiques historiques, classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont plusieurs répondant au plus haut seuil de la classification, le seuil Seveso⁹, indicateur européen permettant d'identifier les sites qui font peser des risques importants pour la santé et l'environnement.

Si les risques thermiques, toxiques et de surpression auxquels sont soumis les habitant.e.s de la Vallée de la chimie sont bien concrets, les risques chroniques, violences lentes, sont quant à eux négligés. En effet, ces pollutions peuvent être accidentelles (accidents industriels, de transport de matières dangereuses, etc.), mais aussi permanentes, connues ou prévisibles et causées par des émissions répétées ou continues de polluants, ou par la présence de polluants rémanents. Or, si ces pollutions chroniques invisibles ont été les grandes oubliées des mémoires industrielles, leurs impacts sur la santé se révèlent sur le long terme. Nous pensons que les riverain.e.s et salarié.e.s, premier.e.s concerné.e.s, pourront témoigner de leur expérience à cette pollution invisible et permanente.

⁸ T. Le Roux. « #Archive à la Une — Les polluants éternels ne sont pas intemporels », Terrestres, 27 mars 2023. URL : <https://www.terrestres.org/2023/03/27/les-polluants-eternels-ne-sont-pas-intemporels/>

⁹ Sur 31 installations classées "Seveso seuil haut" dans le Rhône, 10 sont établies dans la Vallée de la chimie, et couvertes par le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Vallée de la chimie, adopté le 19 octobre 2016.

HISTORIQUE

La région lyonnaise est depuis longtemps sous surveillance en raison de l'activité industrielle qui s'y est développée au début du 19^{ème} siècle. Le secteur de la chimie, en particulier, s'impose rapidement dans la zone, avec l'annonce dès 1932 de la création de l'espace industriel de Gerland au sud de Lyon : dès lors, les ouvertures de sites se multiplient. Les entreprises sont souvent de grande taille et installées en périphérie, loin des zones urbanisées.

Depuis des années, la Vallée de la chimie souffre d'une triste réputation, notamment en raison de l'explosion mortelle de la raffinerie de Feyzin, en 1966, qui coûta la vie à 18 personnes, fit 80 blessé.e.s, et s'inscrit dans les mémoires de la population lyonnaise. Cette catastrophe mit en exergue tous les enjeux de la cohabitation entre une zone industrielle en plein essor et un territoire urbain

qui se densifiait, et rappela les autorités publiques à leurs obligations de protection de ces populations vulnérables. Signe que les années passent sans que ces risques ne soient anticipés ou maîtrisés, en 2011, un problème technique à la raffinerie de Feyzin est à l'origine d'une fuite de dioxyde de soufre, dangereux pour la santé humaine ainsi que pour l'environnement. Les consignes alors envoyées à la population se contredisent : la préfecture recommande l'aération des espaces clos tandis que les pompiers appellent à rester chez soi et fermer les fenêtres. Cet exemple illustre un manque d'anticipation et de préparation face à ces multiples risques qui nuisent, en premier lieu, aux populations locales.



Il est aujourd'hui crucial que les riverain.e.s aient accès aux données les informant sur leur exposition répétée à un certain nombre de polluants, mais aussi qu'ils produisent un certain nombre de connaissances, qui permettront d'appréhender d'une nouvelle manière la cohabitation avec les entreprises polluantes. Aux Etats-Unis¹⁰, les citoyen.ne.s ont ainsi été force de proposition pour développer de nouveaux systèmes de surveillance. Ils ont par exemple inventé le Fenceline, un outil qui mesure continuellement les concentrations de près de 20 produits chimiques émis par la raffinerie Philips 66 en Californie. Les citoyen.ne.s souhaitent être informé.e.s en temps réel de la qualité de l'air et des risques accidentels. Des dispositifs comme l'institut écocitoyen pourraient alors permettre de légitimer de nouvelles initiatives, participatives, et proposer des savoirs extérieurs à ceux des industries, qui produisent aujourd'hui elles-mêmes des documents indiquant que leurs molécules ne sont pas nocives afin d'être autorisées sur le marché.

L'accumulation de ces savoirs doit permettre une meilleure prise en

compte des risques par les pouvoirs publics dans la Vallée de la chimie. C'est pourquoi un travail de vulgarisation doit accompagner les publications afin de rendre accessible l'information de démocratiser plus largement l'accès à l'information afin de garantir ce droit, garanti aux niveaux international, européen, constitutionnel et législatif¹¹.

Résultats d'accidents industriels historiques et de pollutions chroniques, les impacts sanitaires et environnementaux des activités anthropiques sont donc multiples, et soulèvent un enjeu démocratique, d'intérêt public majeur : celui de garantir efficacement la protection des citoyen.ne.s face à ces risques, en les associant aux processus et instances responsables de leur gouvernance.

À cet égard, des mobilisations régulières de la part de riverain.e.s, de salarié.e.s et d'associations de protection de l'environnement ont déjà eu lieu. Par exemple, les ouvrier.e.s verrier.e.s de Givors, qui ne comptent plus les victimes de cancers professionnels parmi eux.lles, se battent depuis 2003 pour obtenir réparation pour avoir été exposés à un cocktail de produits cancérigènes¹².

C POURQUOI CRÉER UN NOUVEL OUTIL DE CONCERTATION ?

Historiquement, la gestion des risques technologiques émerge à la suite d'accidents industriels, qui éveillent les consciences autour des activités potentiellement dangereuses conduites à proximité d'un bassin de vie. Dans la population riveraine, et au sein-même des autorités publiques, se développe une culture du risque qui oriente l'action publique en matière de surveillance des activités industrielles. Mais cette culture du risque est mouvante, et décline progressivement en raison d'un désengagement général, de l'Etat, des industries et des populations. Cet essoufflement aboutit à la mise à l'écart de certains risques, et à l'affaiblissement des dispositifs multipartites contrôlant l'activité industrielle.

¹⁰ G. Ottinger. « 1. Ouverture - L'inventivité épistémique et les dilemmes de la protestation », dans R. Bécot et G. Le Naour (dir), *Vivre et lutter dans un monde toxique. Violence environnementale et santé à l'âge du pétrole*, Paris, Éditions Seuil, 2023.

¹¹ Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 ; Directive 2003/4/CE du 28 janvier 2003 ; Charte de l'environnement, art. 7 ; C. env., art. L. 124-1.

¹² D. Gastaldi et H. Ribes. « Le combat des ouvriers verriers de Givors, décimés par les cancers professionnels », *Reporterre*, 20 septembre 2017. URL : <https://reporterre.net/Le-combat-des-ouvriers-verriers-de-Givors-decimes-par-les-cancers>

Gestion du risque: les citoyen.e.s concerté.e.s mais peu concerné.e.s.

Face au risque lié au développement de l'industrie, et à la suite de catastrophes, comme celles de la raffinerie de Feyzin en 1966 et 2011, différents dispositifs de surveillance et protocoles ont été mis en place.

À l'échelle nationale, plusieurs dispositifs ont été développés par l'Etat, le plus souvent à l'issue de grandes catastrophes industrielles, et qui s'intègrent aujourd'hui dans un cadre juridique complexe. Le régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), issu de la Loi du 19 juillet 1976 et intégré au code de l'environnement depuis 2000,

en constitue la base. Les sites industriels dangereux sont également classés selon la norme Seveso, qui qualifie leur niveau de dangerosité. Les sites les plus dangereux, classés Seveso seuil haut, font l'objet d'une surveillance renforcée et de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dont l'effectivité est surveillée par des Commissions de Suivi de Site (CSS)¹³. Si ces commissions de suivi locales, que les riverain.e.s peuvent intégrer, comptent la transparence et la sensibilisation au nombre de leurs objectifs, les risques majoritairement observés sont ceux couverts par le PPRT, écartant ainsi les pollutions chroniques des discussions.

¹³ C. env., art. R.125-8-1 et suivants.

L'EXEMPLE DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

L'exemple des polluants atmosphériques est particulièrement marquant. Les impacts des particules fines sur la santé et l'environnement ne peuvent s'apprécier par la seule prise en compte des « pics » de pollution. Leurs effets sont à évaluer sur le long terme et en prenant en compte les effets « cocktails » de ces polluants (toxicité qui résulte de la combinaison de plusieurs polluants), par le calcul des expositions répétées sur l'environnement et les humains. Ainsi, même en deçà des seuils réglementaires, les pollutions industrielles ont des impacts bien réels sur la santé et l'environnement. L'Organisation mondiale de la Santé recommande ainsi des seuils plus bas que ceux en vigueur en France et dans l'Union européenne.

À l'échelle locale, dès 1961, le Bureau d'Hygiène de la Ville de Lyon et l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) met par exemple en place un réseau de surveillance de la qualité de l'air, prémisse d'un système de surveillance des pollutions. Parallèlement, en 1963, un réseau centré autour de la centrale thermique de Loire-sur-Rhône est mis en place par EDF et, en 1975, un troisième réseau de surveillance (ALPOLAIR) est développé par les industriels sur la zone sud de Lyon. C'est désormais l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, agréée pour la surveillance de la qualité de l'air atmosphérique, qui assure la compétence d'information sur la qualité de l'air pour la région lyonnaise.

Deux instances décevantes: les commissions de suivi de site et le SPIRAL.

Les commissions de suivi de sites sont en principe investies par les citoyen.ne.s et riverain.e.s, et pensées pour surveiller l'activité des sites dangereux. Le plus souvent associées à des industries classées Seveso seuil haut, ces CSS doivent permettre de satisfaire le droit l'information des citoyen.nes, prévu dans le code de l'environnement. Y siègent l'administration de l'Etat (préfecture), les élu.e.s des collectivités territoriales, les exploitants de l'industrie, les salarié.e.s de la structure, et enfin, des riverain.e.s d'ICPE ou des associations de protection de l'environnement. Les industriels doivent communiquer à la commission un bilan annuel sur la manière dont ils ont géré et prévenu les risques. Réunissant les principaux concernés, ces commissions, bien qu'obligatoires, ne sont que consultatives, et leurs avis n'ont pas d'effet contraignant sur les industriels. De plus, les CSS sont devenues de simples canaux d'information descendante, symboles du défaut de communication et de transparence sur les activités industrielles et sur l'existence-même des plateformes de concertation, faille relevée par les citoyen.ne.s lors de nos ateliers écocitoyens.

Autre exemple local, le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise (SPIRAL), regroupe l'ensemble des acteurs concernés par les pollutions et risques industriels: État, élu.e.s locaux.les, collectivités territoriales, acteurs économiques, associations de défense de l'environnement, de consommateur.rice.s, de riverain.e.s, chercheur.se.s et personnalités qualifiées. Au sein de cet organisme, les risques auxquels la Vallée de la chimie est exposée ont été pris en compte et évalués, mais l'activité globale du SPIRAL a ralenti du fait d'un désengagement de l'État. Des représentant.e.s d'associations ont perdu toute confiance envers ces instances à la suite du scandale des PFAS. Aucune mention de la toxicité des rejets n'a été faite. À nouveau, les dispositifs existants se révèlent insuffisants, dépendants de la volonté de l'État et des opérateurs privés, et laissent les citoyen.ne.s éloignés des discussions et des prises de décision.

Nous demandons une nouvelle gouvernance des risques dans la région lyonnaise

À Lyon, mais aussi ailleurs en France, les citoyen.ne.s soulèvent des problématiques de santé environnementale d'ampleur liées à l'industrie locale : pollution de l'air dans le Pays du Mont-Blanc, zone industrielle historique à Fos-sur-Mer ou à Rouen, cluster de cancers pédiatriques à Sainte-Pazanne... Les interrogations citoyennes sont nombreuses et légitimes. Et cette « inquiétude [...] agit comme la formulation enfin possible d'une question qui émergerait au grand jour : l'environnement industriel dans lequel je vis n'est-il pas dangereux pour ma santé et celle des habitants de mon territoire ? »¹⁴.

Dans la Vallée de la chimie, la crise des PFAS dans le sud lyonnais a mis

en lumière la colère et le sentiment d'abandon des habitant-es. Dans le même temps, celle-ci a poussé les riverain.e.s impacté.e.s à s'organiser et à produire des données. Depuis mai 2022, à la suite des révélations sur la contamination, les associations et riverain.e.s se confrontent à la tâche colossale de repenser des cadres pérennes et effectifs de gouvernance industrielle locale, en intégrant pleinement les riverain.e.s des usines.

Saisi par ces aspirations citoyennes et inspiré par le modèle de l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions de Fos-sur-Mer (IECP), nous avons entamé des réflexions sur la mise en place d'un institut adapté aux spécificités locales de la Vallée de la chimie.

¹⁴ C. Osadchy. « Mesurer la pollution : de la prévention des risques environnementaux à la territorialisation par l'action publique environnementale. Le cas de Fos-sur-Mer », Terrains & travaux, vol. 28, no. 1, 2016, pages 63-83.

Des ateliers pour imaginer ensemble ce nouvel institut

Soutenue par différents collectifs citoyens en lutte contre la contamination, nous avons ainsi lancé une série de trois ateliers écocitoyens afin de permettre aux volontaires de réfléchir aux rôles et formes que pourrait prendre cet Institut. Entre octobre 2022 et mars 2023, une soixantaine de participant.e.s par atelier ont ainsi travaillé collectivement à cette mission, démontrant l'utilité et la faisabilité d'un institut écocitoyen local. Principalement investis par des riverain.e.s, des représentant.e.s d'autres associations ou d'institutions, des élu.e.s locaux et des chercheur.se.s se sont également joints à ces réflexions collectives, permettant déjà d'envisager des collaborations entre les acteurs locaux. Des synthèses ont permis de restituer les réflexions et les interrogations issues de ces ateliers inédits¹⁵.

De ces groupes de travail, nous pouvons d'abord retenir que les citoyen.ne.s ont un réel besoin d'information, de transparence et de clarté vis-à-vis des pollutions et risques auxquelles elles sont exposé.e.s quotidiennement. L'opacité de la gestion des risques et des outils de contrôle des pollutions entraîne une réelle méfiance des citoyen.ne.s à l'égard des institutions. Dès lors, il ressort des ateliers que la création d'un espace de proximité et de réflexions collectives serait pertinente pour renforcer le lien entre riverain.e.s et autorités politiques et sanitaires.

« On souligne le manque ou la perte de confiance envers les autorités administratives et services déconcentrés, face à l'absence d'accès aux informations ou au manque de fiabilité des rapports publiés ».

Paroles recueillies d'un habitant, le 24/01/2023 à Oullins¹⁶.

Au-delà de ce sentiment de dépossession de leur propre territoire, les citoyen.ne.s ont exprimé l'urgence de réinvestir leur mission de participation à la production de connaissances et à la veille scientifique, dans un esprit de démocratie participative et de collaboration avec les pouvoirs publics.

« Ces idées de support de transmission de l'information ont ensuite été liées à l'idée d'un institut écocitoyen, qui assurerait une vigilance scientifique et une veille juridique claire et accessible à toutes et tous, notamment par un portail Web pédagogique. Il serait un lieu d'échanges, pour informer et écouter les craintes et signalements, et un lieu d'agrégation du savoir, entre citoyens, universitaires, professionnels des sciences naturelles et sociales ».

Proposition tirée du premier atelier réalisé à Oullins, le 24/01/2023.

Face à ces premiers constats, le modèle de l'institut écocitoyen apparaît alors adapté et pertinent. Des expériences établies, telle que celle en place à Fos-sur-Mer depuis 2010, nous permettent d'affirmer la faisabilité et l'utilité de telles structures.

¹⁵ Notre Affaire à Tous - Lyon, « Premier atelier citoyen « Des polluants éternels à la santé environnementale » », Notre Affaire à Tous, 24 janvier 2023. URL : <https://notreaireatous.org/wp-content/uploads/2023/06/synthese.pdf>; Notre Affaire à Tous - Lyon, « Deuxième atelier citoyen « Des polluants éternels à la santé environnementale » », Notre Affaire à Tous, 17 mars 2023. URL : <https://notreaireatous.org/wp-content/uploads/2023/06/Pour-un-IEC-deuxieme-atelier.pdf>

¹⁶ Notre Affaire à Tous - Lyon, « Premier atelier citoyen « Des polluants éternels à la santé environnementale » », Op. cit.



2

L'INSTITUT ÉCOCITOYEN EN PRATIQUE

L'INSTITUT ÉCOCITOYEN POUR LA CONNAISSANCE DES POLLUTIONS DE FOS-SUR-MER ET LA CRÉATION D'UN RÉSEAU D'INSTITUTS

Depuis les années 1960, le territoire méditerranéen qui borde Fos-sur-Mer connaît des problématiques de pollutions industrielles et des signes de crise démocratique similaires à ce que l'on observe dans la Vallée de la chimie. L'institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions (IECP) naît en 2010, de la lutte contre le projet d'installation d'un incinérateur sur la zone industrialo-portuaire et de la volonté d'adapter la connaissance des pollutions aux enjeux d'un territoire en matière de santé environnementale et de préservation des espaces naturels. Soutenu politiquement et financièrement dès le départ par des élus locaux de l'intercommunalité Ouest Provence, l'IECP représentait une contrepartie à l'installation de l'incinérateur, et s'est développé comme un centre d'étude de l'environnement et de l'effet des pollutions sur la santé. Doté de moyens propres, il étudie localement l'ensemble des milieux naturels et leur relation à la santé humaine, ainsi que les risques et impacts liés aux activités humaines, notamment industrielles et logistiques. Ainsi s'est recréé à Fos-sur-Mer, autour de cette structure, un canal d'échanges et de construction collective de la recherche scientifique, donnant un cadre institutionnalisé au droit d'information, à la communication et à la sensibilisation autour des risques industriels et des pollutions chroniques.

L'IECP de Fos-sur-Mer bénéficie d'une reconnaissance scientifique et politique, et témoigne, depuis plus de dix ans, de son intérêt public aux côtés de nombreux acteurs de la recherche. Partout en France, grâce à la mobilisation d'associations, de citoyen.ne.s, et d'acteurs locaux, mais aussi grâce à l'appui de l'IECP de Fos-sur-Mer, la dynamique des instituts écocitoyens essaime progressivement. Un institut écocitoyen est en cours de création à Rouen, consacrant la volonté citoyenne née à la suite du terrible incendie des usines de Lubrizol et Normandie Logistique. D'autres dynamiques sont aussi enclenchées à Sainte-Pazanne ou dans le Pays du Mont-Blanc, où le collectif citoyen Coll'air Pur a créé une association inspirée du modèle de l'IECP dont l'objectif est de mener des études scientifiques sur tous les types de pollutions (air, eau, sols), pour mieux comprendre le territoire et constituer une base solide pour des réglementations plus adaptées. Dans ce réseau, se dessine aussi la possibilité d'un partage des coûts, du matériel et des expertises.

Soulignons que ces différents instituts sont un succès, et jouissent d'une reconnaissance politique. Leur pertinence a d'ailleurs inspiré plusieurs recommandations du rapport de mission gouvernementale sur les PFAS remis par le député Cyrille Isaac-Sibille le 4 janvier 2024 et intitulé « *Per- et Polyfluoroalkylés (PFAS), pollution et dépendance : Comment faire marche arrière ?* »

RECOMMANDATION 14: ASSOCIER LES CITOYENS

Mettre en place des dispositifs de dialogue autorité - société civile - scientifiques, pour partager les diagnostics et élaborer une information diffusable, accessible et reconnue sur la base des instituts éco citoyens.

RECOMMANDATION 15: APPLICATION D'UNE TRANSPARENCE TOTALE CONCERNANT LA POLLUTION.

RECOMMANDATION 16: COMMUNICATION COMPRÉHENSIBLE ET PRATIQUE ENVERS LA POPULATION, LES ÉLUS ET LES ADMINISTRATIONS.

¹⁷ C. Isaac-Sibille. « PFAS, pollution et dépendance : comment faire marche arrière ? », Rapport public - Mission auprès du Gouvernement, remis au Premier Ministre le 4 janvier 2024, pages 151 et 152.

Nous demandons, aux côtés de nombreux.se.s riverain.e.s, la création d'une structure locale similaire depuis 2022. Pensé comme un outil durable de concertation, de vigie citoyenne et de production de savoirs, ce lieu a pour objectif de rendre effectif le droit de tous

à l'information et à la participation en matière environnementale. Cette structure doit permettre la réappropriation du territoire par des citoyen.n.es impliqué.e.s, et contribuer à la légitimité démocratique des décisions environnementales et sanitaires qui les concernent¹⁸.

“ Face aux pollutions et leurs impacts sur la santé, le grand public ne souhaite plus être rassuré : il demande à être informé. Mais comment atteindre un tel objectif dans un contexte où la confiance envers les agences de l'Etat, les élus, les médias, voire les scientifiques a été rompue ? Comment leur permettre de se faire une opinion quand les associations, les entreprises produisent sur la santé environnementale des informations si dissonantes ?

Les instituts écocitoyens sont une réponse à cette problématique pour au moins deux raisons : d'abord parce qu'ils **s'intéressent aux questions des citoyens et qu'ils fonctionnent en transparence** ; ensuite parce qu'ils **incluent dans leur gouvernance des groupes qui d'habitude s'affrontent**, à savoir les associations de protection de l'environnement ou de la santé, les acteurs économiques (parfois à l'origine des pollutions), les représentants des collectivités, les scientifiques et les citoyens.

Dès lors, les instituts écocitoyens fonctionnent comme une boîte de dialogue : les questions de recherche, comme les protocoles ou les résultats sont partagés et discutés à chaque étape avec tous, **ce qui permet de construire du savoir commun et de dépasser la situation de défiance.**”

INSTITUT ÉCOCITOYEN DE L'AUDE

C'est pourquoi nous revendiquons la création d'un tel organe s'inspirant des modèles préexistants tel que l'IECP de Fos-sur-Mer, et dont l'architecture devra être pensée par les citoyen.ne.s pour qu'il s'adapte aux réalités du territoire lyonnais.

¹⁸ La participation du public à l'élaboration des décisions ayant un impact sur l'environnement permet d'améliorer la qualité de ces décisions et de renforcer sa légitimité démocratique, tel que cela est légalement prévu à l'article L.120-1 du code de l'environnement.

A

UN INSTITUT ÉCOCITOYEN MULTI-FACETTES POUR RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTS ENJEUX DE CONNAISSANCE

Les instituts écocitoyens jouent le rôle de « courroie de transmission entre un territoire en tension et des chercheurs »¹⁹. En permettant la mise en réseau d'acteur.ice.s œuvrant dans la lutte contre les pollutions industrielles, l'institut offre l'opportunité aux autorités d'enrichir, avec les habitant.e.s, la connaissance scientifique. Dès lors, il nous paraît essentiel d'éviter l'écueil confortable de l'organe consultatif : l'institut qui pourrait être créé dans l'agglomération lyonnaise ne devra pas être regardé comme une simple plateforme recueillant les mécontentements des riverain.e.s, au risque de n'être qu'un écran de fumée pour la démocratie participative.

¹⁹ C. Isaac-Sibille, ibid.



Branche scientifique : produire des connaissances scientifiques dans une démarche participative.

L'IECP de Fos-sur-Mer dispose d'un laboratoire indépendant de préparation et de mesure des échantillons, qui sont ensuite confiés à un réseau de laboratoires partenaires, sélectionnés en fonction de l'étude menée. Les résultats de leurs études sont reconnus au niveau académique, et officiellement pris en compte par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale et par l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD). Cette construction de données scientifiques est enrichie d'une approche participative et démocratique. Un institut local pourrait s'inspirer de ce modèle efficace, et s'étendre au-delà de la seule problématique des PFAS.

Il appartient également au futur institut d'attribuer une place aux savoirs détenus par les riverain.e.s et salarié.e.s, premiers témoins des pollutions.

Ainsi, l'IECP, bien que non militant ou politique en lui-même, permet de pointer les responsabilités des industriels, et incite les élu.e.s à assumer politiquement les résultats scientifiques. Il devient ainsi un véritable outil d'aide à la prise de décision politique.

Par ailleurs, le caractère durable de l'institut lui permet d'assurer son rôle de sentinelle citoyenne et scientifique face à des pollutions chroniques, difficilement considérées dans le cadre d'études ou de politiques ponctuelles.

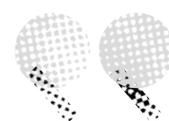
Branche information : des documents lisibles par tou.te.s

S'ajoutant aux difficultés d'accès aux documents relatifs aux pollutions, la technicité de ces documents demeure un obstacle. L'institut doit permettre aux citoyen.ne.s de comprendre des données scientifiques ou juridiques afin qu'ils s'emparent des problématiques liées aux pollutions. L'institut doit également avoir un rôle de transmission de l'information au-delà des instances de gouvernances afin d'informer largement la population. De plus, l'institut pourrait effectuer une veille juridique et scientifique à l'échelle nationale ou internationale pour que les

acteurs aient une vision globale des problématiques de pollution. Partant de cette volonté de démocratiser l'information, nous avons ainsi publié deux guides de sensibilisation sur les risques liés aux ICPE, fondés sur les réglementations existantes : l'un à destination des élus locaux²⁰, et l'autre à l'attention des citoyen.ne.s²¹. Des formations sur la base de ces supports sont organisées depuis leur publication. Ce type de livrables pourrait être, à l'avenir, réalisés par cette branche d'un institut écocitoyen local.

²⁰ Notre Affaire à Tous - Lyon, « L'élus local, acteur négligé de la gouvernance des risques industriels », 2022.

²¹ Notre Affaire à Tous - Lyon, « Risques quotidiens des pollutions industrielles & moyens d'action. Ça vous dirait d'en savoir plus ? », 2022



Plus de dix ans après sa création, son bilan va dans le sens de ces observations. Cette démarche consistant à inviter le monde de la recherche au sein d'un territoire en tension a tout d'abord permis de développer la connaissance scientifique de la situation en matière de pollution : état des lieux des contaminations, identification de polluants spécifiques non réglementés – voire émergents – connaissance de leurs transferts d'un milieu à l'autre et des voies d'exposition des habitants. Cette connaissance est systématiquement confiée aux décideurs, pour être prise en compte dans les mesures de prévention ou de réduction des expositions. À ce jour, les collectivités et quelques exploitants industriels ont pris la mesure de la plus-value de cette connaissance, et l'ont traduite essentiellement par la création ou le renforcement de dispositifs de suivi environnementaux de la qualité de l'air et du milieu marin. L'action engagée dans le sillage de l'Institut s'est également accompagnée d'une forme de maturité au sein du débat public sur le pourtour du golfe de Fos et de l'étang de Berre, grâce aux différentes formes de participation à la concertation, mises en place par les pouvoirs publics et les collectivités. Les échanges entre citoyens et experts se font aujourd'hui sur la base de données et de méthodes issues de la recherche. Enfin, par le biais de l'observatoire citoyen de l'environnement, l'Institut s'assure que l'action menée correspond bien aux enjeux locaux et au vécu des habitants. "

Philippe Chamaret
Directeur de l'Institut écocitoyen de Fos-sur-mer

Branche Juridique: le droit au service des connaissances scientifiques et citoyennes.

S'appuyant sur les études scientifiques et les savoirs des riverain.e.s et salarié.e.s, l'institut peut s'octroyer un rôle de vigie, en suivant les infractions commises par les entreprises et répertoriées dans les rapports ICPE de la DREAL. Ainsi, une infraction ou pollution relevée dans plusieurs rapports pourrait être étudiée par le laboratoire si l'institut a un doute sur sa nocivité. À l'heure actuelle, de nombreuses pollutions sont ainsi répertoriées chaque année par les services de la DREAL mais des sanctions sont très rarement prononcées par la Préfecture. De plus, ces rapports ICPE ne sont pas lus par les pouvoirs locaux,

et rarement par les associations. Ce travail de lecture, nous l'avons commencé en 2021, dans le cadre d'un travail de recherche juridique, et nous sommes convaincu.e.s que les différents acteurs concernés par les pollutions devraient être au courant des pollutions listées dans ces rapports.

Il pourrait également avoir une mission de recherche en matière de réglementation afin d'améliorer les politiques publiques. L'institut pourrait étudier les réglementations en vigueur et organiser des agoras pour proposer des ajustements aux décisionnaires afin de pallier les failles juridiques.

Une structure agile s'adaptant aux besoins des citoyen.ne.s et des territoires.

Au cours des ateliers écocitoyens, les discussions se sont également prolongées autour d'autres rôles que l'institut pourrait jouer, particulièrement dans des domaines de **recherches « parascientifiques »** : recherches économiques, recherches médicales, recherches sociologiques et psychologiques, recherches biologiques, recherches géographiques, recherches internationales, études scientifiques, plans de formations pour étudier les possibilités de dépollution, veilles photographiques et sensorielles...

L'enthousiasme citoyen révèle ici tout son potentiel créatif, et permet d'imaginer un dispositif augmenté, aux rôles variés capables de changer radicalement la gouvernance des risques et pollutions industriels. L'institut deviendrait ainsi une véritable **vigie citoyenne adaptée aux enjeux locaux**, avec pour mission finale **d'assurer le respect du droit à vivre dans un environnement sain**.

B

POUR UNE GOUVERNANCE COLLECTIVE

Il convient de créer un espace indépendant et représentatif du territoire, pour penser collectivement des protocoles de recherche et apporter des réponses fiables aux premier.e.s concerné.e.s. L'apport principal de l'institut écocitoyen apparaît alors dans son indépendance politique et sa neutralité, fondée sur sa rigueur scientifique.

Remettre les citoyen.ne.s au cœur de la gouvernance des risques industriels du territoire

La place des citoyen.ne.s dans le fonctionnement de l'institut doit être centrale.

Dans la préfiguration d'une telle structure, la gouvernance et les financements sont des sujets incontournables et complexes, qui doivent être pensés collectivement et prendre en compte les caractéristiques du territoire. L'IECP, bien qu'il soit basé à Fos-sur-Mer, nous offre un exemple de gouvernance dont on peut s'inspirer.

Dès sa création, l'IECP s'est construit dans une approche centrée sur des relations de coopération et d'échange avec des experts scientifiques et agents des administrations locales. Aujourd'hui, ses travaux sont accompagnés par un réseau de partenaires allant des associations citoyennes aux agences nationales chargées des politiques environnementales et sanitaires.



Dès sa création, l'IECP s'est construit dans une approche centrée sur des relations de coopération et d'échange avec des experts scientifiques et agents des administrations locales. Aujourd'hui, ses travaux sont accompagnés par un réseau de partenaires allant des associations citoyennes aux agences nationales chargées des politiques environnementales et sanitaires.

L'IECP de Fos-Sur-Mer s'est doté d'un modèle organisationnel construit sur un pouvoir citoyen. Un conseil scientifique est à disposition pour conseiller et valider un programme d'action du point de vue scientifique. Ce conseil scientifique permet aussi de garantir l'indépendance de l'Institut. La place des citoyen.ne.s y est centrale, des organes de gouvernance, à l'identification des problèmes de pollution et aux projets de recherche. Un observatoire citoyen de l'environnement composé d'une centaine de volontaires, usager.e.s de l'environnement local (jardinier.e.s, pêcheur.se.s, randonneur.se.s...), est formé aux observations scientifiques dans le milieu, et peut faire remonter ses questions et interrogations afin

d'obtenir des réponses scientifiques. Ce conseil citoyen est par ailleurs représenté au conseil d'administration de l'IECP, aux côtés de chercheurs du conseil scientifique et d'autres acteurs territoriaux (associations, syndicats, collectivités...), et ainsi intégré aux prises de décision. Le conseil d'administration est enfin chargé de réaliser le budget prévisionnel du projet de recherche.

Un institut dans l'agglomération lyonnaise devrait donc à la fois conjuguer représentation des acteurs du territoire, dans un souci de dialogue, mais aussi garantir que les citoyens en garderont la maîtrise. Pour cela, le modèle de l'IEC de l'Aude est intéressant. Dans cette configuration, le Conseil d'Administration (CA) de l'Institut est subdivisé en différents collèges, représentant les acteurs du territoire (citoyen.ne.s, scientifiques, collectivités, associations, acteurs économiques) qui disposent tous d'une voix égale en son sein. Cependant, c'est le collège citoyen seul qui est habilité à proposer des questions de recherche, reformulées par le collège scientifique et votées en CA.

Quels financements ?

Aux côtés de sa gouvernance, les modes de financement d'un institut écocitoyen sont les garants de son indépendance, de sa neutralité, et déterminent la confiance et le crédit qui lui seront accordés.

Le budget nécessaire au fonctionnement d'un Institut peut être subdivisé en deux catégories. Un budget de fonctionnement premièrement, permettant de couvrir les dépenses courantes de la structure, le loyer du siège, la communication, etc ; des budgets « exceptionnels » ensuite, permettant de financer des études scientifiques spécifiques, notamment via des appels à projets de recherche.

L'institut de Fos-sur-mer débourse environ 500 000 € par an pour son fonctionnement interne et sa production de données. À cela s'ajoutent les nombreux fonds attribués pour la production d'études spécifiques, qui constituent la majeure partie de ses apports financiers (publics à 80 %). Pour nombre de ses études et par le biais de réponses à des appels à projet, l'IEC de Fos sur Mer est ainsi accompagné par diverses structures comme le CNRS, l'Université Aix-Marseille, Météo France... La conception de son programme « PERLE », sur la pollution aux PFAS dans la région lyonnaise, est par exemple financée par la Métropole de Lyon.

L'institut Ecocitoyen de Recherche et d'Action Environnementale du Pays du Mont-Blanc, dont la préfiguration par un comité consultatif a duré un an, est quant à lui financé à hauteur de 75 000 euros par la communauté de communes.

Il est également important de multiplier les sources de financement afin de garantir une forme de résilience et d'impartialité à ces budgets. L'Institut audois est par exemple cofinancé par des dons, les cotisations de ses membres, divers acteurs publics et privés, tels que des universités dont celle de Montpellier.

Un institut écocitoyen dans la Vallée de la chimie pourrait donc envisager divers partenariats financiers et scientifiques, avec la Métropole, des universités lyonnaises, mais aussi des associations agréées, telles qu'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que d'autres collectivités et agences, telles que l'Agence Régionale de Santé (ARS). Par ailleurs, dans le cadre des réflexions autour de la création d'un « fonds PFAS »²² alimenté par les industriels pollueurs, on peut imaginer qu'une partie de cet argent soit allouée à un institut local travaillant sur le sujet.

²² Recommandation 18. C. Isaac-Sibille. « PFAS, pollution et dépendance : comment faire marche arrière? », Rapport public - Mission auprès du Gouvernement, remis au Premier Ministre le 4 janvier 2024, page 11.

3

QUEL(S) RÔLE(S) POUR LES COLLECTIVITÉS ET INSTITUTIONS

A

PLACE DE L'INSTITUT DANS L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL LOCAL

La pertinence de la création d'un tel institut résulte évidemment des compétences qui lui seraient attribuées, évoquées plus tôt, mais également de son inscription dans l'environnement institutionnel et associatif existant. Il paraît essentiel que l'institut soit en lien avec les organismes compétents, qu'il puisse s'appuyer avec un regard critique sur les données déjà produites, et que les collectivités territoriales et les institutions de la santé environnementale soient associées à la création et à la vie de cet organisme.



B

S'APPUYER SUR LES INITIATIVES DE LA MÉTROPOLE DE LYON POUR CRÉER UN CADRE PÉRENNE

Le 28 mars 2023, la Métropole du Grand Lyon a communiqué sa première stratégie vis-à-vis de la pollution aux PFAS, où figure sa collaboration avec l'IECP de Fos-sur-Mer, évoquée précédemment. Devant l'importance des pollutions, des risques et des incertitudes liés aux PFAS, il s'agit de mettre en place une « stratégie d'amélioration de la connaissance, de suivi de la pollution en PFAS, de prévention et de protection de la population ».

« C'est un travail long et complexe, qui mérite un partenariat avec l'ensemble des acteurs publics, les associations et les habitants ».

Bruno Bernard, Président de la métropole de Lyon²³.

Cette stratégie métropolitaine comprend, entre autres, le lancement de l'étude ASTEROPA portée par le Centre Léon Bérard et dédiée à l'étude des liens entre exposition aux PFAS et cancers, et du programme PERLE, porté par l'IECP de Fos-sur-Mer, lancé en mars 2023 pour une période de quatre ans, visant à mieux connaître le niveau d'imprégnation des PFAS chez les populations exposées.

Si nous ne pouvons que saluer ces initiatives, celles-ci ne peuvent constituer des fins en soi, et doivent symboliser le point de départ d'études de plus grande ampleur qui pourraient être menées par un institut écocitoyen local selon les demandes des citoyen.ne.s. Le déroulement de ces études

nous montre d'ailleurs que la Métropole adhère aux démarches de recherche participative, qui transforme des citoyen.ne.s volontaires en de véritables chercheur.se.s.

Après la réaction immédiate des collectivités face au scandale des PFAS, une dynamique de pérennisation doit être amorcée; il serait alors tout à fait opportun de profiter de l'attention du public portée aux pollutions industrielles pour engager un mouvement de co-construction d'un institut écocitoyen dans notre agglomération. Les collectivités y ont toute leur place, et sont, sans nul doute, les mieux placées pour porter politiquement et financièrement un tel projet. Dans la continuité des études spécifiques aux PFAS, la Métropole de Lyon a d'ailleurs exprimé son soutien aux initiatives citoyennes élargies, lors de la présentation de sa stratégie de mars 2023.

« La Métropole de Lyon soutient aussi les initiatives citoyennes des associations locales dans leur volonté de créer leur propre Institut écocitoyen, non seulement sur les PFAS mais aussi sur l'ensemble des pollutions ».²⁴

À l'instar des communautés de communes du Var ou du Pays du Mont-Blanc, la Métropole de Lyon est un acteur majeur pour porter ce projet scientifique et démocratique essentiel en matière de santé environnementale.

²³ Métropole Grand Lyon. « Communiqué de presse - La Métropole de Lyon lance une stratégie vis-à-vis de la pollution aux perfluorés et va financer une étude dans la vallée de la chimie avec l'Institut scientifique éco-citoyen de », 28 mars 2023.

²⁴ Ibid.

C

ÉLARGIR LA RÉFLEXION AU-DELÀ DU PÉRIMÈTRE DU GRAND LYON ?

Si la Métropole se positionne officiellement et jusqu'à présent en faveur de la création d'un institut écocitoyen local, l'étalement géographique des pollutions de la Vallée de la chimie ainsi que leurs conséquences sanitaires rendent nécessaire des implications citoyennes et institutionnelles plus larges que le seul périmètre du Grand Lyon.

Ce nouvel institut écocitoyen ne peut pas être pensé sans les acteurs du territoire déjà impliqués dans la gouvernance des pollutions industrielles touchant la Vallée de la chimie, à l'instar des pays de l'Ozon, fortement impactés par les pollutions produites par la Vallée de la chimie. À titre d'exemple, le collectif citoyen Ozon l'eau saine a révélé la pollution aux PFAS dans l'eau et a étendu ses recherches à d'autres communes impactées, en réalisant ses propres prélèvements. Il s'est également chargé d'organiser des réunions publiques afin d'informer les populations et d'interpeller les représentant.e.s politiques sur les pollutions aux PFAS.

Une approche territorialement séquencée, séparant le Grand Lyon du Pays de l'Ozon et de la Vallée du Garon, ne devrait être figée : selon les enjeux et suivant la meilleure pertinence scientifique, un périmètre élargi doit pouvoir être envisagé. De la même manière, les institut écocitoyens ont connu un élargissement géographique et thématique de leurs problématiques d'abord locales. À Fos-sur-Mer, si l'IECP s'est par exemple d'abord concentré sur les problématiques du port de la ville côtière, il a ensuite élargi ses études à la faune et la flore maritime ainsi qu'aux territoires alentours. Un certain nombre d'instituts écocitoyens sont en chantier en France ou ont déjà vu le jour. L'Institut Lyonnais doit s'inscrire dans cette dynamique et créer, avec les autres initiatives, un réseau de laboratoires indépendants afin de partager les coûts et organiser la recherche. En partageant leurs forces, les instituts pourront devenir de véritables piliers de la démocratie en matière de santé environnementale.



CONCLUSION

La Vallée de la chimie est profondément liée aux risques et aux pollutions industrielles, qu'elles soient ponctuelles ou chroniques. Le récent scandale des PFAS nous le rappelle durement : la cohabitation avec ces industries n'est pas exempte de problèmes sanitaires et environnementaux, qui nécessitent une surveillance de long terme et une gouvernance ouverte, transparente et citoyenne.

Plusieurs horizons se dessinent alors pour les habitant.e.s de ce territoire. La première hypothèse est celle du statu quo, dans lequel les citoyen.ne.s demeureraient largement à la marge des dispositifs de surveillance existants, et peu informé.e.s des pollutions auxquels ielles sont exposé.e.s. L'influence de la société civile resterait faible face au poids économique des industries. Dans cette hypothèse, les impacts sanitaires et environnementaux des industries resteraient considérés comme de simples externalités négatives, fatalités intrinsèques à leur développement économique.

Nous pensons qu'un second scénario est non seulement souhaitable mais possible. Dans celui-ci, les citoyen.ne.s seraient au cœur des dispositifs de surveillance et d'information quant aux pollutions existantes et un acteur clé dans la prise de décision conjointe. En tant que citoyen.ne.s, travailleur.euse.s, parents, les habitant.e.s pourraient enfin faire valoir leur droit à vivre dans un environnement sain.

Repenser la gouvernance des risques et des pollutions industrielles est un défi considérable, mais il n'est pas insurmontable. De nombreuses initiatives, à l'instar des instituts écocitoyens, émergent en ce sens et montrent des résultats très encourageants. Ces modèles, à la demande des citoyen.ne.s et d'autres acteurs du territoire, pourraient alors être répliquables dans la Vallée de la chimie.

Par le dialogue entre acteur.ice.s défendant un objectif de cohabitation saine entre industrie et bassin de vie, et au travers d'une approche participative des sciences aujourd'hui inaccessibles à la plupart des citoyen.ne.s, un institut écocitoyen lyonnais représente une opportunité inédite de changement et d'apaisement dans un territoire en tension.

Nous appelons donc de nos vœux la création de cet institut écocitoyen local de surveillance des pollutions et pour la santé environnementale, laboratoire des sciences et de participation citoyenne, permettant l'information et la participation de tous.te.s dans la gouvernance des pollutions industrielles.

Il est temps de remettre les citoyen.ne.s, premier.e.s concerné.e.s, au cœur de la surveillance et de la prise de décision en matière de pollutions industrielles.

Ce manifeste a été coordonné par Emma Feyeux et Jeanne Fleury de Notre Affaire à Tous - Lyon. Il a été rédigé par Louis Blaise, Chloé Cheney et Matthieu Marailhac, étudiant.e.s du Master TERS (Transition écologique, risques et santé) de Sciences Po Toulouse, dans le cadre d'un atelier de professionnalisation collaboratif (clinique juridique) de Sciences Po Toulouse coordonné par Christel Cournil, professeure de droit. Il a bénéficié des contributions et relectures de plusieurs membres de Notre Affaire à Tous et Notre Affaire à Tous - Lyon: Christel Cournil, Camille Panisset, Mélissandre Curien, Tom Choplin, Marine Denis, Jérémie Suissa, Clément Dépréaux.

Nous remercions sincèrement les personnes qui ont par ailleurs partagé leurs expériences et points de vue afin d'enrichir nos réflexions, et tout particulièrement: Philippe Chamaret (Institut de Fos-sur-Mer), Marie Thibaud (Institut de Sainte Pazanne), Aude Lapprand et Jérôme Santolini (Sciences Citoyennes) et Audrey Somhazi (Institut de l'Aude).

Publication éditée en mai 2024 par Notre Affaire à Tous – Lyon et Notre Affaire à Tous. Il a été designé par Jérémy Garcia-Zubialde. Si vous souhaitez solliciter un échange sur le sujet du manifeste, écrivez à: Notre Affaire à Tous - Lyon, lyon@notreaffectatous.org

Lancée en 2015, **Notre Affaire à Tous** est une association qui utilise le droit comme un levier stratégique de lutte contre la triple crise environnementale - climat, biodiversité, pollution. Elle défend une vision du droit en faveur de la justice sociale et des communautés premières concernées. Après avoir obtenu la condamnation de l'Etat dans l'Affaire du siècle, l'association continue d'agir en justice à l'échelle locale, nationale et européenne. Elle est ainsi à l'origine de recours systémiques contre l'inaction des pouvoirs publics (Justice pour le Vivant, Soif de Justice...) et l'impunité des multinationales (Total, BNP Paribas, Arkema...). À travers un réseau de citoyen.ne.s mobilisé.e.s, Notre Affaire à Tous œuvre aussi pour repousser les frontières du droit en faveur d'un système démocratique, protecteur du Vivant et des droits fondamentaux.

Depuis 2019, **le groupe local de Lyon** agit pour améliorer la prise en compte de ces questions sur l'agglomération lyonnaise : batailles juridiques, actions de sensibilisation, conférences, participations à des marches et à la vie associative locale... NAAT Lyon a ainsi construit une expertise autour des sujets liés à la santé environnementale, enjeu de justice socio-climatique, en lien avec de nombreux partenaires locaux.

notreaffaireatous.org

